

PRÉCISE que le taux et les exonérations sont reconductibles d'année en année (sauf renonciation expresse). Ils pourront être modifiés tous les ans par une nouvelle délibération prise au plus tard le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

FINANCES – Budget principal : Décision modificative n° 3

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de modifier le Budget Principal comme suit (voir tableau annexé)

Chapitres	Articles	FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
011	60632	Fournitures petit équipement	1 000,00 €			
011	6064	Fournitures administratives alsh		- 150,00 €		
011	60682	Travaux en régie	2 000,00 €			
011	6135	Location barnum activités ados	310,00 €			
011	615221	Entretien de bâtiments	53 877,07 €			
011	6188	Sorties+activités activités ados		- 160,00 €		
023	023	Virement à la section d'investissement	23 000,00 €			
65	6558	Frais psychologue scolaire Les Montils	69,00 €			
014	739211	Attribution compensation :suite transfert compétence "gestion eaux pluviales" régul 2021	8 362,50 €			
013	6419	Remboursement sur charge de sécurité sociale			8 250,00 €	
042	722	Travaux en régie (transfert à section d'investissement)			23 000,00 €	
70	70312	Redevances funéraires			108,00 €	
73	73111	Taxes foncières				- 330,00 €
73	7318	Taxes foncières (rôles supplémentaires)			330,00 €	
73	73211	Attribution compensation			21 631,00 €	
73	7368	Publicité sur minibus				- 6 000,00 €
73	7381	Taxe additionnelle droit mutation			22 114,67 €	
74	74718	Rembt frais élections			161,24 €	
74	74832	Attribution Fonds départemental péréquation de la TP			5 452,41 €	
74	7488	Participation à l'installation bureautique			890,00 €	
75	752	Revenus des immeubles			789,00 €	
77	7713	Liberalités reçues			4 726,81 €	
77	7788	Remboursement sinistres			7 185,44 €	
		SOUS TOTAL	88 618,57 €	- 310,00 €	94 638,57 €	- 6 330,00 €
		TOTAL	88 308,57 €		88 308,57 €	

Opérations	Articles	INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
84	2183	Matériel informatique	7 690,31			
	2188	Matériel multimédia mairie		-5 050,00		
86	2184	Mobilier	390,00			
	2188	Matériel divers		-4 090,00		
102	21538	Trav. réseaux atelier techn, anc. RAM	5 612,40			
	2128	Travaux de clôture	11 000,00			
	2158	Coffret prise place marché		-5 640,00		
105	21568	Matériel et outillage incendie (poteau incendie, contrôleur vérification électricité)	2 649,40			
107	21578	Trav. glissière sécurité rue Libération	8 047,20			
	21318	Trav. Autres bâtiments	2 442,00			
123	2188	Matériel PPMS école maternelle		-4 140,00		
125	2184	Mobilier	214,65			
	2188	Matériel divers		-714,65		
160	21311	Circulateur chaufferie mairie	264,00			
	21312	Travaux bâtiments scolaires	6 193,67			
	21318	Travaux autres bâtiments publics		-6 457,67		
162	2158	Autres installations et matériel technique		-1 234,27		
	2188	Matériel divers	1 234,27			
164	2151	Travaux marquage au sol		-1 936,00		
	21578	Matériel signalisation de voirie	1 128,00			
179	2312	Aménagement de terrain		-16 644,80		
	2128	Autres aménagement de terrain	5 644,80			
16	1641	Remboursement Prêt relais		-140 903,31		
040	21318	Travaux en régie	23 000,00			
021	021	Virement de la section de fonctionnement			23 000,00	
024	024	Produit des cessions				-135 000,00
27	275	Consigne citerne gaz 86 rue Nationale			700,00	
		SOUS TOTAL	75 510,70	-186 810,70	23 700,00	-135 000,00
		TOTAL		-111 300,00		-111 300,00

FINANCES – Emplacement sur le marché de Noël

Il est proposé la gratuité pour les demandes exceptionnelles d'emplacement sur le marché pour Noël. Ce « marché de Noël » aura lieu le 18 décembre 2021, et les commerçants pourront s'implanter toute la journée sur la zone des Cormiers (placement délimité à l'avance).

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de la gratuité du droit de place pour le marché de Noël du 18 décembre 2021, pour les commerçants occasionnels.

MEDIATHEQUE – Demande de subvention au Conseil Départemental du Loir et Cher

La médiathèque organise, le samedi 26 février 2022, sur le thème « Le handicap invisible » un atelier de 10h30 à 11h30 et deux représentations à partir de 15 heures.

A cette occasion, il est proposé de solliciter la participation du Conseil Départemental du Loir et Cher pour le financement de cette animation.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la programmation présentée,

SOLLICITE le Conseil Départemental du Loir et Cher pour le financement de cette action culturelle,,

URBANISME – Déclassement du sentier rural n° 10 dit de la Salmette et suppression partielle du Chemin rural n° 43 (annexe)

Dans le cadre du projet de création du lotissement « Les Grands Champs », il est proposé de déclasser le sentier rural n° 10 dit de la Salmette et de supprimer en partie le chemin rural n°43 (annexe).

Vu la délibération n°2021.02.14 du 8 février 2021 autorisant le maire à lancer une enquête publique,

Vu l'arrêté du 17 juin 2021 prescrivant une enquête publique du 5 au 27 juillet 2021,

Vu le rapport établi par le commissaire enquêteur en date du 23 août 2021,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le déclassement du sentier rural n° 10 dit de la Salmette et la suppression partielle du chemin rural N° 43 (annexe) en vue du projet de création du lotissement Les Grands Champs,

APPROUVE l'incorporation dans la voirie communale du chemin rural n°43 dit de la Salmette dans sa partie située entre la rue du Clos jusqu'au chemin 43 annexe C qui lui est perpendiculaire ;

Chailles, le 29 octobre 2021

Le Maire,
Yves CROSNIER-COURTIN

